



LETTRE D'INFORMATION (Novembre-Décembre 2021)

Chers amis adhérents,

Dans la lettre d'information précédente nous vous annonçons la tenue de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport Cannes-Mandelieu. Celle-ci s'est tenue en visio-conférence le 8 décembre 2021.

Ainsi que l'avait annoncé Mme la Sous-Préfète, cette Commission a été précédée de présentations préalables (séparées) aux élus et associations en ce qui concerne le complément d'étude d'impact sur la Nord-Ouest ainsi que le projet d'arrêté restrictif concernant les tours de piste de l'aviation légère.

Contenu de la CCE

- 1 - Présentation par l'aéroport des différents indicateurs.** Cette présentation classique n'a pas fait l'objet de commentaires en séance pour ne pas alourdir la réunion. Comme d'habitude, les chiffres présentés ne font pas ressortir les nuisances réelles et quotidiennes subies par les riverains.
- 2 - Présentation par ATMOSUD d'une étude de particules fines (PM 1 à 10) dans l'atmosphère laissant à penser que l'activité aéronautique de l'aéroport n'exerce aucune influence sur le niveau de pollution de ces particules.** Cette présentation n'a soulevé que peu de remarques en réunion. Il faut cependant remarquer que les points de mesure choisis (air ambiant au niveau du terminal de ACM et au niveau des pépinières Rubino) ne sont pas forcément révélateurs des pollutions et retombées au sol réelles et constatées, subis sous les trajectoires. Nous nous réservons le droit d'approfondir cette étude concernant la pollution durant l'exercice 2022.
- 3 - Présentation par l'aéroport d'une étude commandée au cabinet Utopia (ça ne s'invente pas !) sur l'apport économique des Aéroport Côte d'Azur sur la région : 5,7 milliards € de PIB !** Cette présentation non prévue à l'ordre du jour est une action de communication directe à destination des élus dans le droit fil d'une affirmation identique du président du Directoire d'ACA lors d'un colloque économique à Nice et relayé par la presse. Cette publication avait entraîné en son temps un commentaire sceptique et amusé de notre part ([cliquez ici](#)). Curieusement, malgré nos demandes d'obtenir copie de cette présentation nous n'avons pas encore obtenu satisfaction. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite du feuilleton...
- 4 - Présentation par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) de l'évolution de l'arrêté ministériel 2019 modifiant les règles de l'aviation légère.**

Le projet de nouvel arrêté restrictif ([Cliquez ici](#)), annoncé comme le plus exigeant de France, comporte quelques avancées au bénéfice des riverains et nous avons voté pour. Nous avons cependant exprimé qu'il restait bien en deçà des attentes légitimes des riverains et avons rappelé nos remarques formulées auprès de Mme la Sous-Préfète ([cliquez ici](#)).

Le projet, soumis au vote, a obtenu un fort pourcentage de voix pour, 3 abstentions et 2 votes contre (une association d'écoles de pilotage et le SID). Ce projet devrait suivre son cheminement administratif pour entrer en vigueur avant l'été 2021 mais d'autres améliorations seront à obtenir.

5 - Présentation par la DGAC de l'étude d'impact de la trajectoire alternative dénommée RNP AR 17

Cette étude d'impact, complémentaire de celle déjà présentée en CCE 2020, a été réalisée par la DGAC (DSNA) à la demande des élus. Elle a donné lieu à un rapport conséquent, plus de 90 pages, ([Cliquez ici](#)) qui démontre factuellement les aspects positifs de cette trajectoire de délestage pour la majorité de la population du bassin de vie Cannes Grasse. Elle n'escamote cependant pas les inconvénients induits pour la minorité de foyer jusque-là préservée de survols qui seront affectés, mais les relativise par rapport à l'intérêt général.

Cette présentation n'était pas soumise à vote mais a donné lieu à commentaires, et si le Maire de Mougins ainsi que la CACPL ont souligné le grand intérêt de cette nouvelle trajectoire, discutée et attendue de longue date, la CAPG a grandement manifesté contre cette solution rappelant tous ses arguments de communication utilisés depuis la campagne électorale pour les Départementales, et allant jusqu'à mettre en cause la réalité de cette étude "lamentable" en proposant de faire réaliser une étude extérieure contradictoire financée par la CAPG. Les associations Grassoises opposées au projet ont surenchéri avec un nouvel argument sur l'évolution prévisible de la démographie et de la densification de l'habitat du moyen pays à l'horizon 20/30 ans, qui rendrait toute relative l'étude d'impact actuelle : On voit bien que tout ce qui pourrait être de nature à retarder une prise de décision ministérielle est en fait le seul objectif recherché...

L'ADNA, fidèle à ses positions et considérant que la lutte pour la diminution immédiate et globale des nuisances générées par le trafic des jets ne peut que passer par une telle trajectoire alternative soulageant la VPT 17 actuelle, a demandé la mise en œuvre rapide de cette RNP-AR 17.

Les autres présentations faites en CCE seront mises sur site avec le compte-rendu officiel, dès parution et si disponibles.

Stations de mesures du bruit, et mesure de pollution :

Il est à noter que sur proposition de Mme Michèle TABAROT, Députée de la 9^{ème} circonscription, la mairie du Cannet a alloué à l'ADNA une subvention exceptionnelle de 5 000€ pour compléter nos mesures de bruit et démarrer des études indépendantes sur la pollution aéronautique de nos territoires survolés, en 2022 !

Assemblée Générale de l'ADNA

Elle s'est tenue à Mouans Sartoux le 10 décembre et donnera lieu à communication séparée.

PASSEZ TOUS D'EXCELLENTE FÊTES DE FIN D'ANNEE !



Le Président
Raymond Grinneiser